

TRANSFORMATION DES POSTES D'OUVRIER D'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE ET DE CHAUFFEUR POIDS LOURDS EN POSTES D'O.P. 2

Monsieur LACHAISE, Conseiller Municipal chargé du Personnel, informe l'Assemblée que les services techniques communaux qui viennent de s'étoffer, doivent se structurer au niveau des spécialisations.

Il importe, à cet effet, de spécialiser certains emplois afin de pouvoir compter sur du personnel compétent et opérationnel.

En conséquence, il propose :

- de transformer un poste d'ouvrier d'entretien de la voie publique en un poste de chauffeur poids lourds en postes d'ouvriers professionnels de 2ème catégorie au titre de la promotion sociale,
- d'autoriser le Maire à ouvrir un concours interne dans le cadre des services techniques communaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- de transformer un poste d'ouvrier d'entretien de la voie publique et un poste de chauffeur poids lourds en postes d'ouvriers professionnels de 2ème catégorie au titre de la promotion sociale,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1982.